

Marseille, Ajaccio, Tourcoing... Ces villes dont les retards de paiement plongent les entreprises dans le désarroi

Par Louise Darbon

Il y a 1 jour



Les mairies d'Ajaccio, Tourcoing ou encore Marseille (photo) ne paient pas leurs fournisseurs dans les temps. Laurent (Pictarena) / stock.adobe.com

DÉCRYPTAGE - Le règlement d'une facture au-delà des 30 jours légaux augmente le risque de faillite des TPE et PME de 25 %.

Les élections municipales sont l'occasion de rappeler les bonnes pratiques aux élus et futurs élus. Alain Grizaud, le président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) a profité de la campagne électorale pour sillonner la France et rappeler aux candidats de tout bord l'impact de leurs décisions sur le tissu économique.

Au-delà d'un investissement local porteur de croissance, le chef d'entreprise a sensibilisé à l'épineuse question des retards de paiement. Si les sociétés, surtout les plus grandes, sont souvent pointées du doigt pour leurs mauvais comportements en la matière, le secteur public n'est pas en reste. Sur les 17 milliards d'euros de trésorerie manquante dans les petites entreprises du fait des retards, 5 milliards relèvent de la responsabilité du public, rappelait récemment le sénateur Olivier Rietmann.

Des retards d'un an

Dans la filière des travaux publics, 85 % des entreprises - en majorité des TPE et PME - qui font affaire avec des communes enregistrent des délais de paiement supérieurs aux 30 jours fixés par la loi, selon la dernière enquête de la FNTP. La proportion passe à 90 % lors de marchés passés avec des communautés de communes et à 93 % pour les contrats avec des métropoles. Les coupables sont d'ailleurs connus.

En 2024 et 2025, le gouvernement a rendu public les délais de paiement des collectivités, illustrant combien certains acteurs locaux s'affranchissent de la loi. Des entreprises doivent parfois attendre plus d'un an pour recevoir leur dû. Neuilley-le-Bisson, dans l'Orne, a mis 429 jours à payer ses factures en 2024, Arrouède (Gers) 385 jours, et Faverolles-la-Campagne (Eure) 367 jours. S'il s'agit de petites communes, de grandes villes figurent aussi parmi les mauvais élèves. Ainsi de Mamoudzou, la capitale de Mayotte, avec ses 144 jours de délai, ou encore Calvi en Corse, et ses 104 jours. Sa voisine Ajaccio n'en mène pas large, avec près de 72 jours de délai. Roubaix (51 jours), Tourcoing (46 jours) ou encore Caen (39 jours) sont aussi sur la liste des mauvais élèves où figure également Marseille (55 jours). La Cité phocéenne a aggravé son cas en un an, sachant qu'en 2023, elle n'enregistrait « que » 6 jours de retard. Selon la mairie, ce résultat « ne reflète pas la réalité » mais résulterait d'une erreur de paramétrage du système de la Ville. Le délai serait en réalité de 39 jours, soit 3 jours de plus qu'en 2024. Et toujours 9 jours de plus que le délai légal. « La réduction de ce délai constitue une priorité pour la municipalité », assure-t-on à Marseille.

« Les délais ont augmenté ces derniers mois », s'inquiète Alain Grizaux, notamment dans un contexte où « les trésoreries de nos entreprises ont été affaiblies par une succession de crises depuis le Covid ». Il faut dire que de tels retards ont des conséquences sur les entreprises dont le risque de faillite augmente de 25 % quand le règlement des factures tarde. La probabilité passe à 42 % lorsque le délai dépasse 60 jours.

Volonté politique

La création de la plateforme ChorusPro dédiée aux marchés publics a fait espérer une amélioration de la situation. Mais elle s'est accompagnée de nombreux problèmes. Et Alain Grizaud de pointer du doigt la complexité administrative, responsable en partie de ces délais, mais également des problèmes organisationnels dans certaines collectivités. « Quand l'agent chargé du sujet est en congés, les factures traînent », illustre-t-il. À quoi s'ajoutent des délais d'instruction très longs entre la signature du contrat et la production de la facture, ainsi qu'une forme de mauvaise foi chez certains acteurs publics. « Les

bonnes pratiques sont variables selon les collectivités, et ça semble très lié à l'évolution politique dans les villes », témoignait un patron habitué des marchés publics, qui a déjà été victime d'un retard de paiement de... 7 ans.

Mais la publication des retards semble avoir aidé des acteurs locaux à revenir dans le droit chemin. Lille, qui payait ses fournisseurs avec un délai de plus de 39 jours en 2023, l'a réduit de près de 40 %, à 24 jours, en 2024. Même chose à Bordeaux où les délais sont passés de 33 à 25 jours. Ce qui n'est probablement pas sans rapport avec l'instauration d'une régie des paiements, outil efficace pour faire dialoguer les acteurs et faciliter le paiement.

Réserve de trésorerie

Si parfois, surtout dans les petites municipalités, les retards peuvent être le fait de difficultés financières, à l'inverse « *des villes sont créatives et font des retards une stratégie pour s'assurer une réserve de trésorerie* », explique Denis Le Bossé, président du Cabinet ARC, qui accompagne les entreprises dans le recouvrement de leurs factures. 45 % des PME refusent d'ailleurs de signer des contrats avec le public de peur de ne pas être payées, selon le baromètre du Cabinet ARC. Mais certaines PME, dépendantes de la sphère publique, n'ont pas le choix - au risque de subir de gros retards contre lesquels elles ont du mal à se battre. Les rapports de force étant inégaux entre des TPE et des collectivités puissantes dont dépend une grosse partie du chiffre d'affaires de certains petits patrons. Ces derniers n'osent pas toujours réclamer leur dû de peur de perdre des marchés.

Qui plus est, à la différence du privé, aucune sanction n'est prévue pour les mauvais payeurs publics. En plus d'être « *peu dissuasifs* », selon Alain Grizaud, les intérêts moratoires dus en cas de retard sont rarement payés aux entreprises victimes. De quoi agacer la FNTF qui réclame depuis des années des punitions, à l'instar de celles infligées aux entreprises par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les choses pourraient toutefois changer. Une récente proposition de loi portée par LR et adoptée au Sénat renforce les sanctions dans le privé, mais s'attaque aussi au secteur public. Un fonds dédié au paiement des factures en retard va être expérimenté dans deux régions. Et les entreprises n'auront désormais plus le droit de renoncer aux pénalités de retard, pour éviter qu'elles ne cèdent aux pressions de peur de perdre des contrats importants.